

*“Je suis jeune, il est vrai ;
mais aux âmes bien nées,
la valeur n’attend point
le nombre des années”*

Pierre Corneille - *Le Cid*

**Département
de Seine-et-Marne**

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr



AIDES POUR LES JEUNES

3
DISPOSITIFS
pour concrétiser
vos projets !



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



PROJETS JEUNES

Un soutien financier pour des projets précis

POUR QUI ? POUR QUOI ?

- Des jeunes âgés de 12 à 25 ans résidant en Seine-et-Marne
- Le projet doit être monté et organisé par, avec et pour les jeunes. Il peut s'agir d'un projet citoyen, culturel, sportif, solidaire, de prévention... Mais surtout il doit se dérouler en Seine-et-Marne.

LE DISPOSITIF PERMET AUX PORTEURS DE PROJETS DE BÉNÉFICIER :

- d'une aide financière - collective ou individuelle - variable en fonction de la nature du projet, d'un minimum de 300 €, plafonnée à 1 500 € pour les demandes individuelles, 3 000 € pour les demandes collectives, ne représentant pas plus de 50 % du montant total du projet.
- d'un accompagnement au projet, selon le degré d'autonomie des jeunes bénéficiaires.

Les projets sont étudiés par la mission jeunesse du Département de Seine-et-Marne. Les dossiers recevables sont présentés au jury (qui se réunit 2 à 3 fois par an).

Le dossier de demande est téléchargeable sur seine-et-marne.fr / Education et Jeunesse, rubrique « Aides aux jeunes » (si vous faites aussi une demande « Envie d'Agir », il n'est pas nécessaire de remplir le dossier de demande « Projets jeunes » il vous suffit de cocher les cases souhaitées sur la page 1 du dossier de candidature « Envie d'agir »).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mission jeunesse du Département : dsj@departement77.fr.



ENVIE D'AGIR

Une bourse pour des projets solidaires

POUR QUI ? POUR QUOI ?

- Les jeunes Seine-et-Marnais âgés de 11 à 30 ans
- Pour des premiers projets collectifs ayant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général.

À QUOI ÇA SERT ?

Ce dispositif est destiné aux jeunes qui ont besoin d'un petit coup de pouce financier et d'un soutien méthodologique pour démarrer.

Les montants vont de 150 à 400 €.

Pour demander la bourse, il faut remplir le dossier de candidature « Envie d'Agir » et être accompagné par un référent jeunesse de Seine-et-Marne (service jeunesse, MJC, structure d'information jeunesse, centre social, foyer rural, association...)

Le dépôt du dossier « Envie d'Agir » vous permet de candidater en même temps à la bourse « Projets jeunes ». Pour cela, il vous suffit de cocher les cases souhaitées sur la page 1 du dossier de candidature.

Pour télécharger le dossier de candidature ou toutes demandes d'informations : ● Envie d'Agir 77 • enviedagir77@gmail.com



JUNIOR ASSOCIATION

Permettre aux plus jeunes de mener à bien leurs projets !

En créant une Junior Association autour de leurs passions, les mineurs ont enfin les moyens de concrétiser leurs idées en ayant des avantages similaires à une association de loi 1901 :

- Crédibilité auprès des structures
- Soutien d'un réseau national
- Accès à une assurance
- Ouverture d'un compte bancaire

La Junior Association a la possibilité de choisir un accompagnateur local et elle sera obligatoirement en contact avec le relais départemental, référent pour toutes les Juniors Associations d'un département.

L'accompagnateur local est une personne ressource qui soutiendra les jeunes, mais qui en aucune façon, ne portera le ou les projets. La Junior Association choisira cet accompagnateur librement : animateur, professeur, éducateur, élu, parent, membre d'une autre association....

Le relais départemental est l'interlocuteur des jeunes et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des jeunes.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Se rendre sur le site du réseau national des Juniors Associations : <https://juniorassociation.org/>, cliquer sur « je fais une demande d'habilitation » - « accéder au formulaire ». Ensuite, il faudra décrire les différentes étapes de votre projet.

Pour plus de renseignements sur les relais départementaux qui pourront vous accompagner dans la création de votre Junior Association : <https://juniorassociation.org/>.